

**PROCES-VERBAL**

de la séance du Conseil communal

du mercredi 2 mars 2022

---

**N°8/ 2021-2026**

Présidence de **M. Jean-Pierre MORISETTI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

**87 sont présents** (deux rejoindront la séance plus tard et ne sont pas mentionnés dans les membres excusés)

13 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

**Conseillères et Conseillers absents et excusés : ADLER Françoise, BESUCHET Julien, BORNOZ Mathieu, BUCHER Johan, BUCHER Sylvio, CRISCI Jessica, EGGENBERGER Frédéric, FURHOFF Michaël, MAYOR Christine, MOJON Mélanie, ROMANENS Logan.**

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Courrier du greffe municipal relatif à la levée des mesures sanitaires suite à l'évolution favorable de la situation épidémiologique
- Ordre du jour
- Préavis du Bureau du Conseil communal N° 1/3.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 6/3.22
- Rapport de **majorité** de la commission chargée de l'étude du préavis N° 38/12.21 (subvention allouée au Musée Forel)
- Rapport de **minorité** de la commission chargée de l'étude du préavis N° 38/12.21
- Réponse écrite à l'interpellation du groupe des Vert-e-s intitulée « La Municipalité a-t-elle réellement conscience des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges ? »

**M. le Président Jean-Pierre MORISSETTI** apporte trois modifications à l'ordre du jour.

Point 7 nouveau : Postulat PSIG « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques ».

Point 8 nouveau : Postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe ».

Point 9 nouveau : Interpellation du groupe des Vert-e-s « Quelles sont les conditions cadres des appels à projets pour les activités sur l'espace public ».

**M. le Président Jean-Pierre MORISSETTI** ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

Elle n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

### 1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2022**

**M. Steven KUBLER** demande de corriger le prénom de son fils en page 141 du procès-verbal, il s'agit de Louis *Marcel* Ernest en lieu et place de Louis *Emile* Ernest.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité moins trois abstentions.

## 2. Communications du Bureau

**M. le Président Jean-Pierre MORISETTI** annonce quatre communications :

- La date du repas du Conseil sera communiquée avant le prochain Conseil dans les groupes.
- Résultats des votations fédérales du 13 février. Taux de participation 46.23 %.

Objet 1 : Initiative sur l'expérimentation animale et humaine : refusée par 3'297 voix contre 708.

Objet 2 : Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac : acceptée par 2'801 voix contre 1'259.

Objet 3 : Loi contre le droit de timbre : refusée par 2'351 voix contre 1'590.

Objet 4 : Loi sur un train de mesure en faveur des médias : acceptée par 2'404 voix contre 1'575.

- Les chefs de groupes ont été avisés du nombre de personnes à convoquer pour le dépouillement du 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales le 20 mars et ils ont reçu un délai de remise des listes. Les personnes qui s'investiront au bon déroulement de cette opération sont d'ores et déjà remerciées.
- Le Bureau a reçu 5 dossiers de candidature pour le poste de secrétaire suppléante. Ces dossiers sont en cours d'examen.

## 3. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce trois communications.

### **Nouvelle stratégie de communication des décisions municipales**

**Madame la Syndique Mélanie WYSS** s'exprime en ces termes :

*« La Municipalité tient à vous informer du nouveau processus de communication mis en place afin d'informer le public des décisions prises par l'Exécutif.*

*La formule du « Muni en bref » a en effet vécu. Selon la Municipalité, ce résumé des décisions municipales, mis en page et éditorialisé, ne correspondait plus aux besoins, notamment en raison de ses longs délais de fabrication.*

*Dorénavant, les décisions d'intérêt public de la Municipalité sont communiquées en général chaque mardi, à la suite de la séance hebdomadaire de l'Exécutif. Ces informations sont publiées sous forme d'actualités sur le site Internet de la Ville. Elles sont aussi diffusées sur le réseau Twitter et sur l'application mobile de la Ville de Morges. Prochainement, il sera également possible de retrouver l'ensemble des décisions de la Municipalité dans une rubrique du site Morges.ch.*

*La Municipalité est convaincue que cette nouvelle stratégie est mieux adaptée à notre époque et répond pleinement aux besoins de transparence.*

### **Report de l'inauguration officielle du quartier des Halles ainsi que de l'École Jacques-Dubochet**

**Madame la Syndique Mélanie WYSS** s'exprime en ces termes :

*« Malgré la levée des mesures sanitaires, nous sommes au regret de vous informer du report de l'inauguration du quartier des Halles et de l'École Jacques-Dubochet. En effet, le protocole strict des CFF en matière de protection sanitaire a contraint nos autorités à déplacer cet événement à une date plus propice à l'organisation d'une manifestation de cette ampleur.*

*Les nouvelles dates retenues sont :*

- *le vendredi 26 août pour l'inauguration officielle en présence des autorités communales, cantonales et fédérales, ainsi que des CFF ;*
- *le samedi 27 août pour la fête populaire avec une journée portes ouvertes des commerces de la zone, ainsi que de l'École Jacques-Dubochet, de la crèche et de l'unité d'accueil pour écoliers et écolières.*

*Ce sera ainsi l'occasion pour la population morgienne de vivre pleinement le quartier et de découvrir l'ensemble de ce nouveau lieu de rencontre. La Municipalité se réjouit de pouvoir marquer la fin de cette imposante réalisation et de pouvoir partager ces moments conviviaux avec les habitantes et habitants. »*

### **Avenir du bâtiment situé à l'avenue Jean-Jacques Cart 2**

**Mme la Municipale Laetitia BETTEX** s'exprime en ces termes :

*« La Ville de Morges est propriétaire du bâtiment N° 1305 sur la parcelle 1449 nommé "La Maison Vigneronne" situé à l'avenue Jean-Jacques Cart 2. Ce bâtiment est sous l'égide d'une convention de prêt à usage en faveur de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) depuis le 22 août 2011, renouvelable de trois mois en trois mois.*

*Durant la précédente législature, les études nécessaires ont été menées afin de dresser un diagnostic du bâtiment et une évaluation des investissements à consentir pour sa remise en état. Ces études ont confirmé l'état de vétusté et d'insalubrité avancé du bâtiment, présentant des dangers structurels et nécessitant un désamiantage. Elles ont également démontré que sa remise en état impliquerait des moyens financiers disproportionnés, ne correspondant aucunement aux conditions actuelles du marché.*

*Dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal en 2019, la Municipalité a colloqué cette parcelle en zone de verdure, considérant la situation enclavée de la parcelle, coincée entre l'autoroute et les voies ferrées et ne disposant pas d'accès routier. Cette affectation est en adéquation avec les réflexions actuellement en cours dans ce secteur qui, conformément au plan directeur communal des mobilités, devrait permettre d'accueillir un futur passage inférieur en faveur des modes doux transitant à l'Est de la gare de Morges.*

*Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous informe de la prochaine mise à l'enquête pour la démolition du bâtiment situé à l'avenue Jean-Jacques Cart 2. La parcelle sera de manière transitoire aménagée en parc public dans l'attente de la réalisation des travaux nécessaires à la création du nouveau passage inférieur.*

*Une rencontre s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars 2022 entre la délégation municipale des Bâtiments composée de Mme la Syndique Mélanie Wyss et Mesdames les Municipales Laetitia Bettex et Laure Jatton ainsi que des membres de l'ALJF afin de les informer du projet et de la résiliation de la convention de prêt à usage pour le 31 août 2022. Considérant l'état d'insalubrité du bâtiment et les futurs projets en cours d'étude sur la parcelle, l'ALJF a pris acte de cette décision.*

*La mise à l'enquête publique concernant la démolition du bâtiment sera prochainement ouverte. Elle sera suivie d'une demande de crédit de démolition auprès de votre conseil dans le courant du printemps. »*

La discussion est ouverte.

**Mme Aline DUPONTET** remercie la Municipalité d'avoir enfin communiqué sur sa communication. Tout cela était déjà en vigueur depuis la fin de l'année passée mais il fallait « gratter », « grailler », faire des recherches et se poser la question : pourquoi et comment la presse locale avait des informations que les membres du Conseil n'avaient pas reçu en primeur, surtout s'agissant d'interventions ou de réponses posées par le Conseil communal. Elle espère que cela va se poursuivre et que le canal entre la Municipalité et le Conseil communal restera ouvert dorénavant.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** tient à rassurer Mme Dupontet sur la ferme volonté de la Municipalité de communiquer de manière fluide avec le Conseil communal. Elle indique que le site Internet est le média qui a été choisi pour toutes les informations communiquées et qu'elles étaient donc disponibles à toutes et tous. Cette nouvelle manière de communiquer a fait l'objet d'un test au cours de ces derniers mois et la Municipalité estime que cette pratique est concluante.

Elle migre donc formellement du *Muni en Bref* à cette nouvelle manière de communiquer. Un résumé des décisions de la Municipalité sera en ligne également et Mme la Syndique propose qu'un lien dirigeant sur cette page soit régulièrement transmis aux membres du Conseil, si tel est son souhait.

#### 4. **Communications des associations intercommunales**

**Mme Céline ELSIG** propose aux délégués du conseil intercommunal de l'ERM de se réunir à la fin de la séance pour discuter de la position de la Ville de Morges en vue de la séance de mercredi prochain. Les points de l'ordre du jour étant importants pour la Ville.

#### 5. **Préavis du Bureau du Conseil communal**

**N° 1/3.22                    Modification des conditions de travail du poste de secrétaire du Conseil communal. Présidence Vert-e-s. Première séance de commission le lundi 7 mars à 18h30 en salle Perregaux.**

**Les commissaires sont :**

- Aline DUPONTET
- Maria Grazia VELINI
- Patricia DA ROCHA
- Valérie ZUFFEREY
- Emilie BOVET
- Laurent GOLAY
- Rosella KALMS

#### 6. **Rapports de commissions**

**N° 6/3.22                    Prise en considération du postulat PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges »**

**M. Clément BOURGEOIS** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

**Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes :**

*« Quand j'ai lu le rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion, maintenant transformée en postulat, concernant l'étude de l'opportunité d'un nouveau parking souterrain à Morges, j'ai cru que je m'étais trompée de texte. J'ai dû le relire à deux fois, pour constater que non, le rapport de la commission parlait bien de cette motion.*

*Oui, effectivement il est bien évoqué dans le texte original, une demande de repenser les règles de durée et de tarification du stationnement, ainsi que d'installer un système global d'information. Mais cette phrase est ensuite directement suivie par « ces nombreux objectifs semblent difficiles à atteindre sans un nouvel ouvrage enterré public, et par la demande de cette motion, à savoir l'étude d'un nouveau parking souterrain à Morges ». C'est d'ailleurs pour cette raison que le groupe des Vert-e-s a déposé, ultérieurement, un postulat demandant d'essayer en premier lieu de remplir les parkings souterrains existants, comme celui de la gare, situé à 5 minutes à pieds du centre-ville, en appliquant entre autres des mesures telles que celles décrites dans les paragraphes 2.2 et 2.3 du rapport de commission. Mesures auxquelles le groupe des Vert-e-s se rallie sans souci car elles ont l'avantage d'être relativement peu onéreuses à mettre en place et peuvent être mises en œuvre dans des délais autrement plus courts que ceux concernant les nombreuses études et la réalisation d'un nouveau parking souterrain.*

*Ceci d'autant plus et comme nous le rappelons dans notre postulat, que tant que des places gratuites resteront le long des rues de Morges au centre-ville, les petits tours incessants des voitures en quête de places de parc gratuites, continueront à contribuer à la saturation du trafic et à l'énerverment des habitants du centre-ville de Morges. Indépendamment du nombre de parkings souterrains, bien évidemment payants, construits à Morges.*

*A l'heure où l'on nous demande de la rigueur budgétaire, de prioriser nos investissements, le groupe des Vert-e-s ne peut soutenir que la commune investisse du temps et de l'argent en études, dans un projet de nouveau parking souterrain, tant que ceux déjà existants à Morges resteront sous-occupés, même en période de forte affluence. C'est pourquoi, le groupe des Vert-e-s vous recommande de ne pas prendre en considération ce postulat. »*

**M. Richard BOUVIER** a présidé la commission mais il a été convenu en son sein que le rapport ne serait pas rédigé par un membre PLR, c'est pourquoi il remercie M. Clément Bourgeois pour son excellent rapport.

Il pense que la Ville a besoin de ce parking à l'Est et que la réalisation d'une telle structure prend énormément de temps, d'où la nécessité de commencer les études maintenant. C'est lorsque ce parking existera qu'il sera enfin possible de libérer la Ville de toutes ces voitures en surface. Il invite à soutenir le rapport de la commission.

**M. Bastien MONNEY** va suivre la proposition des Vert-e-s. Lorsqu'il constate que le parking des Charpentiers peut se permettre de supprimer 6 places de parc pour en faire une zone de lavage, c'est que vraisemblablement le nombre de places de parc en souterrain à Morges est suffisant et que l'étude proposée n'est pas nécessaire en l'état.

La parole n'est plus demandée.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(43 OUI, 37 NON et 3 abstentions)

1. de prendre acte de la modification de la motion précitée en postulat ;
2. de prendre en considération le postulat du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges ».

**N° 7/3.22**

**Réajustement de la subvention allouée au Musée Alexis-Forel**

**M. Marc-Emmanuel CRIPPA** président-rapporteur de la majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de majorité.

**M. Alain TROGER**, président-rapporteur de la minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de minorité.



**M. le Municipal Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de majorité qui reprend les conclusions du rapport municipal. Il interviendra plus tard dans le débat pour apporter des précisions et des compléments.

**M. Bertrand GILLIARD** s'exprime en ces termes :

*« Loin de moi l'idée de contester la valeur du Musée Forel, ni de dénigrer le travail de son équipe. Je suis juste quelque-peu étonné que les engagements financiers soient augmentés sans que le financement n'en soit assuré au préalable.*

*Je veux seulement rappeler quelques chiffres qui ne sont mentionnés dans aucun des deux rapports, du moins pas sous la forme qui suit, chiffres qui selon le rapport de majorité sont « modestes ».*

*Je précise que tous les montants qui suivent sont arrondis, c'est les ordres de grandeur que je veux mettre en exergue. Les chiffres sont ceux du préavis, de 2019 bien sûr, 2020/2021 n'étant pas représentatifs.*

- 1. Augmenter la subvention de CHF 302'000.00 à CHF 382'000.00 correspond à une augmentation, d'un coup, de 27 %, soit plus d'un quart. De 2012 à 2016, il y avait déjà eu une augmentation de CHF 40'000.00 (2x15'000 puis 10'000) soit 15 % par rapport à 2012.*
- 2. Le musée est ouvert du mercredi au dimanche, l'après-midi seulement, soit 5 jours par semaine, soit grosso-modo 250 jours par année. Il accueillait donc environ 18 personnes par jour en 2019.*
- 3. En 2019, pour une subvention de CHF 302'000.00 le musée accueillait donc 4600 visiteurs. Le ratio était donc de CHF 65.00 en chiffre arrondi, CHF 65.00 par visiteur entrant dans le musée.*
- 4. Selon la proposition de la Municipalité, pour une subvention de CHF 382'000.00 et à condition d'admettre une optimiste augmentation du nombre de visiteurs de presque 10 %, soit 5000 visiteurs annuels, ce ratio passe à CHF 76.00. Soit CHF 76.00 payés par le contribuable par visiteur passant la porte du musée.*
- 5. Autre manière de voir les choses : CHF 382'000.00 pour 17'000 habitants, cela fait CHF 22.50 par habitant (bébés compris), ou CHF 90.00 par contribuable d'une famille type de 4 personnes. Pour prendre une unité monétaire à la mode, c'est 22 cafés.*
- 6. Et dans ces calculs, je n'ai pas pris en compte le prêt hypothécaire de 2004, prêt de 1,2 million, doit il reste un bon million à amortir. Même avec un très optimiste 1 % d'intérêts sur 1 million, ça augmente la subvention annuelle effective de plus de CHF 10'000.00, donc chaque année depuis 18 ans.*

*J'en resterai là. »*

**M. Marc-Emmanuel CRIPPA** souhaite réagir sur les chiffres annoncés par M. Gilliard, notamment les 22 cafés par habitant. Il mentionne un rapport établi en décembre 2015, interrogeant la politique culturelle pour 2016-2020 en réponse à la motion de M. Richard Bouvier « Pour une politique équitable de la culture ». Ce rapport comporte plusieurs tableaux très intéressants dont une comparaison des coûts et des investissements admis et alloués à la culture, dans les différentes villes de la Riviera. Il en ressort un montant de CHF 209.00 par habitant de Morges, pour la culture, alors que d'autres villes plus dynamiques, telle que Vevey, était à CHF 430.00 par habitant.

Il ne souhaite pas bombarder l'assemblée de chiffres mais cela met en avant que la ville de Morges a une marge de manœuvre et que la culture a un coût, c'est indéniable. Mais c'est un retour pour la population, un accès au bien-être, un épanouissement et une invitation à grandir de différentes manières.

Il revient sur un élément du préavis municipal. Si avant la responsabilité principale des musées était la conservation des œuvres, cela appartient au passé. Aujourd'hui les musées ont un rôle social et culturel dans notre société. Des musées comme celui d'Alexis Forel ne sont pas en nombre suffisant selon lui. En 2022 la médiation culturelle est indispensable pour jouer ce rôle d'acteur social et culturel. Les habitudes de consommations de tout ce qui touche au domaine de la culture ont changé. Il faut des moyens pour aller chercher le visiteur. Ce n'est pas en enlevant des moyens au musée Alexis Forel que ses employés vont pouvoir faire leur travail.

Il invite à soutenir le rapport de majorité afin de donner un signe fort de la valeur accordée à la culture en Ville de Morges. Il souligne l'excellent travail effectué par le musée Alexis Forel.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** entend bien M. Crippa lorsqu'il revient sur une partie de la politique culturelle morgienne, et il ne peut que l'inciter à rééditer ce qui a été fait il y a quelques années, il a cité la motion Richard Bouvier. Puisque les cartes devraient être totalement redistribuées et les orientations politiques culturelles également modifiées, il lira avec attention l'opinion municipale suite à une telle motion si jamais, elle venait à être déposée. Ce sera l'occasion de rouvrir un débat sur la place de la culture.

Cela l'amène à se tourner directement vers l'équipe du musée, pour leur dire qu'ils font de l'excellent travail, un travail remarquable et aucune critique n'a été formulée ce soir à son encontre. Ce qui dérange, c'est qu'on n'est pas en train de maintenir une situation ou de baisser une subvention, on est en train de vouloir l'augmenter de plus du quart. Lorsque l'on sollicite une augmentation de subvention, en général le dossier est plus que solide, et n'est certainement pas celui de soumettre à un Conseil communal des décisions prises il y a déjà des mois voire une ou deux années, et dont on nous demanderait de ratifier, comme s'il s'agissait de mettre un sparadrap pour éviter de trop grandes fuites.

On peut légitimement se dire que cette approche-là n'est pas la bonne lorsque l'on a négocié des conventions. Ces conventions triennales sont là pour instaurer un partenariat, discuter les problèmes et éviter la politique du « fait accompli » et de faire en sorte que les augmentations soient bien comprises de part et d'autres, soit mises en route en amont et ne résultent pas de la seule décision d'une entité subventionnée.

La hauteur de la subvention est très importante et la discussion doit avoir lieu entre les organes municipaux et les entités subventionnées, mais pas comme on nous le présente ce soir.

La proposition du rapport de minorité est raisonnable, car elle donne une année au comité de l'association, aux structures en place, pour se revisiter, pour revoir leur voilure, pour décider d'aller dans un sens ou dans l'autre, quitte à revenir avec des arguments peut-être un peu plus négociés, peut-être différents mais qui laissent la possibilité en une année de progresser et c'est dans ce sens-là, parce que c'est constructif et que cela donne au comité de l'association la possibilité d'évoluer, qu'il recommande et remercie de soutenir le rapport de minorité.

**M. le Municipal Vincent JAQUES** apporte quelques précisions suite à l'intervention de M. Busslinger et en profite pour amener des éléments supplémentaires. Il souhaite parler du contexte temporel, puisqu'un certain nombre de choses ont disparu depuis que l'obligation du masque a été retirée il y a quelques jours. Ces deux ans et demi passé ont été très difficiles en raison de la pandémie. Mais il serait malhonnête de faire l'ellipse de cette pandémie aujourd'hui et de ses conséquences sur le rythme des activités publiques et culturelles. La vie culturelle a beaucoup souffert de cette pandémie et si la Municipalité a pris de nombreux engagements vis-à-vis du soutien qu'elle a apporté au monde économique, elle n'a pas particulièrement apporté de soutien au monde culturel, si ce n'est le maintien des subventions, qui était déjà en soi un acte fort et aujourd'hui il est important de dire que la pandémie a laissé des traces durables, aussi au sein de la population, qui doit revenir dans des institutions muséales et en ce sens la demande qui est faite ce soir et qui est antérieure à la pandémie, trouve d'autant plus de justification que le monde culturel morgien a souffert et ne se retrouve pas dans la même configuration que le jour où l'équipe du Musée Forel a formulé sa demande, tout d'abord auprès de lui, en tant que représentant du Musée Forel au sein du comité, puis au sein de l'ancienne Municipalité, puis auprès de la nouvelle. Il lui semble important de dire que cette demande ne tombe pas du ciel et ne date pas d'avant-hier et qu'elle s'inscrit parfaitement dans le cadre du renouvellement des conventions.

Le calendrier n'a pas été favorable aux activités du Musée Forel puisqu'il y a eu un départ à l'office de la culture, qui a nécessité des adaptations. Il y a eu ensuite deux ans de COVID et des élections communales, nécessitant une réorganisation au sein de l'équipe municipale. Tout cela pour dire que la demande du Musée Forel date de 2019, voire de 2018. Le représentant qu'il est au sein de cette institution a demandé au Musée d'étayer sa demande, de l'argumenter et d'en élaborer une stratégie. Les membres de la commission, présents au Musée Forel le soir où le dossier a été présenté, ont eu l'occasion de découvrir trois documents réalisés par le Musée Alexis Forel, portant sur l'état des lieux du Musée, les finances du Musée et sur la stratégie

du Musée à court, à moyen et à long terme. Tous ces éléments, qui ont fait l'objet d'un travail très important de l'équipe, ont permis d'inscrire la demande financière qui est présentée ce soir, non pas dans une perspective un peu hasardeuse comme on pourrait le laisser croire, mais bien au contraire dans une hypothèse où l'on se dit voilà où on en est aujourd'hui et voilà où nous voulons aller avec les moyens financiers requis à court, moyen et long terme, pour maintenir les activités de cette institution.

M. Crippa a raison de relever qu'aujourd'hui l'on ne fréquente plus un musée comme on le faisait il y a quelques années en arrière. Les exigences du public ont changé et les exigences du monde public aussi. Dans les conventions signées entre partis, les intentions réciproques sont fixées et si de l'argent public est consenti pour permettre à une institution de fonctionner, en retour, elle a un certain nombre d'obligations vis-à-vis de la collectivité publique. Un nombre de jours ouverts, un nombre d'exposition et d'événements pour le public à honorer, une partie du budget de financement à trouver, et une collaboration avec les axes de la politique culturelle qui ont été définis il y a quelques années. Ces éléments font partie de la solution gagnante évoquée toute à l'heure par M. Crippa, dans la mesure où l'argent que la Ville consent auprès d'une institution, elle reçoit l'assurance que l'institution va remplir sa part du contrat et elle agit pour le bien commun, dans une structure qui n'est pas communalisée.

Il en vient au point mentionné dans le rapport de minorité, soit la notion d'acteur privé, qui ne veut pas dire grand-chose en soi. On parle de structure juridique mais il faut plutôt regarder ce qu'il se passe en réalité. Le Musée Alexis Forel, si l'on réalise un sondage auprès de la population est considéré comme le Musée de Morges, depuis cent ans. C'est la plus ancienne institution culturelle de Morges, avec un bâtiment patrimonial et pour cela la collectivité publique a un devoir de respect patrimonial par rapport à cent ans d'existence d'une institution qui rayonne à Morges et bien au-delà, si l'on se réfère à la couverture médiatique du Musée Forel, qui s'est offert le luxe d'apparaître en Une du 24Heures et du Temps à plusieurs reprises. On peut être reconnaissant pour cette chance.

Cette dimension privée ne dit pas grand-chose, car en réalité le Musée est simplement orienté sur son public, la population qui le fréquente mais avec une dimension de collaboration. S'assurer que les activités du Musée ont un rayonnement auprès du public fait partie du contrat moral entre la Ville et l'institution. Quand le Musée Forel organise des concerts avec l'académie musicale de Morges, des lectures ou des collaborations avec Le Livre sur les Quais ou d'autres organismes à Lausanne, dans le cadre des Livres Précieux ou la bibliothèque communale morgienne, le Musée répond à une mission publique, peu importe sa structure juridique et c'est l'argent que vous consentez pour le Musée.

Ce qui veut dire, que si l'on identifie un besoin en financement, ce n'est pas pour se dire que l'on va faire cinquante expositions de plus et quatre vernissages supplémentaires. C'est parce que les activités évoluent. La médiation culturelle nécessite d'aller chercher des nouveaux publics, des écoles, de produire de la documentation, etc. Toutes ces missions n'existaient pas il y a dix ans, et le Musée Forel était doté de la même manière il y a dix ans. Il ne s'agit pas d'en faire plus mais d'avoir conscience que l'activité change et que pour conduire la même activité, voire

même d'augmenter la fréquentation du Musée il s'agit d'ajuster un tout petit peu les moyens financiers et en ressources.

Si l'on regarde la page 10 du préavis, plutôt éloquent en la matière, si l'on place une structure dite privée comme le Musée Alexis Forel, en terme d'équivalent plein temps on voit qu'avec 2.4 EPT on arrive à faire fonctionner un musée. Alors que pour une structure communale il faut entre 3 et 7 équivalents temps plein. Quand on dit que la situation à Morges est gagnante c'est parce que l'on a la chance d'avoir un Musée et une équipe qui ne compte pas ses heures, qui font le travail, avec la conscience de leurs limites et qui surtout offrent à la Ville de Morges un rayonnement, avec une solution économique, sans parler d'heures d'ouvertures ou de nombre de visiteurs. Le curseur n'est pas dans les chiffres, si vraiment on voulait s'orienter là-dessus on pourrait investiguer sur le nombre de personnes qui fréquentent une infrastructure sportive à Morges, dont on sait qu'elle coûte environ CHF 1'000.00 à chaque contribuable. L'enjeu n'est pas sur le montant que l'on a par habitant à consacrer au Musée Alexis Forel. Il est de savoir si la mission du Musée mérite d'être poursuivie et si les activités qui s'y font méritent d'être soutenues.

La demande du Musée Forel, très étayée, a été élaborée à ce niveau-là et vraiment partagée au sein de l'Office de la culture et des Municipalités qui se sont succédées ces trois dernières années. Bien sûr que l'on peut adhérer au Musée en allant sur le site Internet. Il rappelle qu'un Musée c'est à la fois du fonctionnement et la dimension des expositions. Les expositions temporaires sont autofinancées, donc la sollicitation de l'argent privé est pleinement obtenue grâce aux statuts. La structure juridique privée permet au Musée Alexis Forel de lever des fonds très importants auprès des fondations, auprès des organismes privés, auprès de la Loterie Romande, chose qui serait totalement impossible si le Musée était communalisé. Grâce à cette structure juridique on épargne de l'argent communal car ce n'est pas cet argent qui permet l'organisation des expositions mais cela permet d'avoir jusqu'à parfois CHF 100'000.00 d'argent privé sur une année, sur deux ans, pour l'organisation d'expositions. On voit que les milieux privés remplissent leur rôle, et la question à débattre ce soir est est-ce que la collectivité publique remplit son rôle en assurant au Musée un fonctionnement permettant de déployer des activités, ni plus, ni moins.

Ce qu'il faut retenir c'est que la Municipalité n'a pas du tout été mise sous le fait accompli, puisque les demandes avaient été exprimées largement avant cette pandémie et il remercie le Musée Forel d'avoir maintenu, le plus possible, des activités durant la pandémie en ayant même organisé des expositions qui n'ont jamais pu voir le jour.

Il incite vraiment à soutenir le rapport de majorité.

**Mme Céline ELSIG** souligne que le Musée Alexis Forel est le musée par excellence pour mettre en valeur le patrimoine morgien. Comme l'a relevé M. Crippa, la mise en valeur de ce patrimoine ne se fait plus à l'ancienne, en exposant simplement les objets et en laissant les gens déambuler au milieu mais bien en créant une histoire à raconter, pour capter le visiteur pour le divertir tout en lui donnant des informations qui pourront participer à sa culture générale.

Force est de constater que la droite qui se veut défenseuse du patrimoine, met rapidement de côté certaines positions dès qu'il est question d'argent. Que se passerai-t-il si le Musée devait fermer ses portes ? Quel futur serait donné à notre patrimoine et à quel coût pour la Ville ? L'excellent travail du Musée au cours de ces dernières années s'est fait à un certain prix pour suivre l'évolution de la société. Aujourd'hui le Musée a besoin de moyens pour continuer son mandat, car les moyens actuels ne subviennent plus, justement, à ses besoins. Tout travail mérite salaire et il lui paraît nécessaire, pour obtenir un travail de qualité, de donner les moyens aux acteurs qui ont les compétences pour effectuer ce travail. Elle recommande de soutenir le rapport de majorité.

**Mme Véronica GASKELL** soutiendra le rapport de minorité du préavis et tient à dire en préambule qu'elle exprime un grand OUI pour la culture, celle-ci étant vitale. Elle est source d'éducation, de connaissance et de questionnements pour tous et elle inscrit l'humain dans sa temporalité. C'est justement parce que la culture doit être l'objet de nos plus grandes intentions qu'être un gestionnaire dans le domaine culturel est une grande et belle responsabilité. La responsabilité est double, celle de sensibiliser et d'éveiller le public et la gestion financière.

C'est là où elle pense que le Musée doit se mobiliser pour insuffler une nouvelle dynamique opérationnelle et financière. Elle remercie M. Gilliard pour ses chiffres, car elle avait préparé toute une série de chiffres qui permettent un autre regard et une autre compréhension.

Elle ajoute que le COVID ne peut pas tout porter sur ses épaules, et que non en tant qu'association de droit privé il ne suffit pas de dire « la Ville nous soutiendra, quelle que soit notre situation financière, puisque nous sommes les dépositaires du patrimoine historique de la Ville ». On a parlé du budget du Musée, soit CHF 437'000.00. La Ville apporte aujourd'hui CHF 302'000.00 et bientôt CHF 382'000.00. Ce qui veut dire que la Ville soutient le Musée à hauteur de 90% de son budget mais semble n'avoir que très peu d'influence dans les décisions, en dehors de la présence de son représentant.

Malgré le procédé cavalier de cette demande et parce que l'année 2022 est pour le Musée une année exceptionnelle, elle soutiendra la demande de ces CHF 80'000.00 supplémentaires pour cette année uniquement. Et pour les années suivantes les administrateurs et les gestionnaires du Musée doivent faire preuve d'imagination pour trouver les sources de financement nécessaires et ne pas compter uniquement sur le Conseil communal pour éponger le déficit, une fois les dépenses supplémentaires préalablement engagées. Pour reprendre une des phrases sur l'affiche de l'exposition à l'Espace 81 « L'art éclaire les consciences ». Nous comptons donc sur le Musée Forel pour mettre en pratique cet adage.

**M. Jean-Bernard THULER** est étonné, interloqué et choqué, de venir ici rappeler, en tant que popiste, et notamment pour les personnes travaillant au Centre Patronal qu'un excellent travail, reconnu, mérite un juste salaire, M. Busslinger.

C'est de cela qu'il s'agit ici, de pouvoir donner à un musée une identité, un salaire et un moyen de fonctionner non pas sur une année, il ne s'agit pas de mendicité. Ils demandent le moyen de fonctionner et d'enrichir le patrimoine culturel de cette Ville, ce n'est pas compliqué à comprendre. Il a l'impression que la culture est au PLR ce que le stand de tir est au parti socialiste. Il est déçu.

**M. Hamza PALMA** remercie les membres du Musée Forel, qu'il a pris le temps de visiter aujourd'hui afin de se faire une idée précise et il est assez surpris de la position de certaines personnes qui semblent penser que le Musée prend la Ville en otage pour l'inciter voire l'obliger à lui donner des ressources financières. Ils ne demandent que l'argent nécessaire pour faire leur travail. Il relève une grande hypocrisie quand d'une part on veut soutenir la culture mais sans la cultiver en donnant les fonds nécessaires pour la réaliser. Il pense que si l'on n'arrive pas à s'entendre dans ce débat ce soir, c'est qu'on essaie par l'unique moyen des mathématiques de comprendre ce que sont l'art et la culture. Il ne pense pas que l'on peut comprendre ce genre de domaines par ce moyen-là car ce n'est pas si transversal que cela.

En résumé, la situation est simple, aujourd'hui il faut choisir entre l'argent pour la culture ou la culture de l'argent.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** est sidéré et pour reprendre les termes de M. Thuler, il est déçu. Effectivement il travaille au Centre Patronal, activité comme une autre, tous les membres du Conseil ont une activité professionnelle. Certains sont retraités ou étudiants mais ils se préparent à une activité professionnelle ou ont bien mérité d'en avoir une. Il est toujours un peu étonné de voir que pour certains le mot « patron » est définitivement ce que le stand de tir est au parti socialiste.

Il informe, pour ceux qui ne le saurait pas, que le Centre Patronal a contribué à large échelle au soutien du Musée Forel ces dix dernières années, cela ne se chiffre pas en CHF 50.00. Il souhaiterait que le débat soit un brin plus constructif et un peu moins ciblé sur sa petite personne. Il a l'impression de revivre ce qu'il a vécu il y a un peu près cinq ou six ans, lorsque suite à la motion Bouvier on avait débattu de l'avenir de la politique culturelle à Morges. Et on est toujours en train d'opposer « si vous mettez pas deux fois plus, il n'y a plus rien ». Si on ne donne pas 27% de plus, tout va s'arrêter. On ne discute pas de diminuer une quelconque subvention, on parle même de l'augmenter ponctuellement de CHF 80'000.00 et si ceci n'était pas pérennisé à ce moment-là le monde s'arrête. Cette dynamique-là est impossible à tenir dans la durée avec une juste répartition des moyens à disposition, entre la pluralité des acteurs. Parce que dans le domaine culturel, comme dans d'autres, les besoins sont infinis et les moyens hélas limités.

Voilà ce qu'il tenait à dire à M. Thuler mais il le rassure en lui affirmant sa conscience que tout travail mérite salaire. Car la richesse d'un patron c'est avant tout ses collaborateurs et donc il les soigne bien, il les soigne au mieux. Mais lorsque les vents sont contraires, lorsque les nuages s'accumulent et qu'il devient impossible de poursuivre une activité, il faut opérer des révisions. Comme de ne pas augmenter les

salaires cette année, car le temps est à l'orage. Il estime avoir assez disserté et invite à soutenir le rapport de la minorité.

**M. Michael FRANCESCATO** revient sur les propos de M. Jaques quant au rôle que joue la collectivité. La collectivité joue son rôle car son rôle est de faire avec des moyens limités, de faire au mieux en arrosant un peu par-ci un peu par-là et surtout de ne pas tout mettre d'un côté au détriment d'autres choses, car de toute façon les moyens sont limités. Quel est notre rôle à nous en tant que citoyens, c'est aussi de faire vivre ces institutions culturelles et d'aller rendre visite à ses musées, car pour sa part, il n'est jamais allé au Musée Forel.

Le rôle du Musée est de nous donner envie d'aller le visiter pour que la barre des 4'600 visiteurs par année soit dépassée, car à l'échelle de la Ville de Morges ce n'est pas beaucoup, mais à l'échelle du Canton de Vaud, quand on pense que Musée fait la Une du 24Heures ou du Temps, c'est 0.5%. La marge de manœuvre est là aussi, c'est de trouver des moyens pour augmenter ce nombre de visiteurs et rendre plus attractif le contenu du Musée. Et comme cela a déjà été dit, pour une année on peut accorder une subvention en plus, mais laissons le temps au Musée de relever ce défi avec brio pour nous donner encore plus envie à nous tous d'aller au Musée et non pas une fois pour voir ce que c'est mais régulièrement pour augmenter le nombre de visites et par ce biais diminuer la subvention de la collectivité publique. Il invite à soutenir le rapport de minorité.

**Mme Aline DUPONTET** puisque c'est la soirée des chiffres en culture et du culte de la culture en chiffres elle en ajoute un nouveau. Pour un franc investi dans la culture il y a quatre francs de retombées économiques sur les acteurs économiques locaux. Ces chiffres proviennent d'une étude réalisée en 2017 sur les districts de Morges et Nyon et qui ont un réel intérêt pour nous peut-être.

S'il y a une vraie dynamique, une vraie cohérence, une vraie densité culturelle dans une Ville, tous les acteurs de la place en bénéficient. Aussi bien le visiteur, que les commerces locaux, que les autres institutions publiques ou privées, que les transports publics, que toutes ces choses qui permettent à chacun-une de jouir d'une qualité de vie dans une ville. On appelle ça les externalités positives et elle propose que l'on refasse ce type d'analyse pour la Ville de Morges, cela ne coûte pas très cher, entre CHF 40'000.00 et 50'000.00 pour analyser les retombées économiques. On peut aussi les investir simplement, dans une institution qui a fait ses preuves, qui se réinvente, toujours et continuellement pour se diversifier et pour attirer toujours plus de nouveaux visiteurs.

**M. Yvan CHRISTINET** relève que l'on ne parle que de chiffres ce soir. On a utilisé plusieurs monnaies, tels que le café ou la place de parc. Savez-vous combien de places de parc font CHF 80'000.00 dans un parking souterrain ? Il a posé la question à deux ou trois ingénieurs, une place de parc coûte environ CHF 50'000 à CHF



60'000.00. S'il y a une place de parc en moins dans votre parking et que l'on arrive à faire survivre le Musée Forel, il pense que c'est supportable pour les finances de la Ville et invite à faire un choix.

**M. le Municipal Vincent JAQUES** revient sur le préavis qui présentait un chapitre intitulé « La loi du cumul » qui traitait d'un phénomène, dont les membres du Conseil doivent avoir conscience, soit la capacité d'une équipe à développer la fréquentation d'un lieu avec les moyens humains dont il dispose. Le Musée Forel à l'instar d'autres institutions est régulièrement confronté à ce genre de situation où en raison de l'évolution de l'activité on arrive à un plafonnement de ce que l'on est capables de faire. En reconnaissant l'impact médiatique que le Musée Forel a pour son rayonnement, il surperforme par rapport à la petite équipe qui y est engagée.

Lorsque l'on considère que sur les dix ou quinze dernières années il a fallu multiplier les canaux de communication, les réseaux sociaux, aller chercher du public, répondre aux écoles, tout ça pour développer la même quantité d'activités, il est aisé de comprendre que sur une journée de travail, fois le nombre de mois, on arrive plus à maintenir le niveau d'activité attendu par la collectivité publique pour l'argent qu'elle a investi ou tout simplement par rapport aux besoins de fonctionnement.

Mme Gaskell parlait de créativité, il est convaincu que c'est nécessaire mais il faut des gens pour la développer, cela ne tombe pas du ciel. Lorsqu'il s'agit d'aller chercher de nouveaux publics, aller chercher de nouveaux fonds, rencontrer des fondations pour nourrir la capacité financière du Musée à concevoir une exposition, car auparavant c'était peut-être un donateur privé qui finançait l'ensemble d'une exposition, il faut des moyens. Aujourd'hui c'est quarante dossiers de demande et attendre trois mois pour s'assurer que les fonds sont disponibles, c'est un travail énorme et c'est la même équipe qui fait cela depuis quinze ans. La nature même de l'activité a évolué et nécessite une adaptation. Il souligne le rôle des acteurs privés et des fondations qui apportent leurs contributions bienvenues et essentielles au monde de la culture, sans eux nous serions dans des difficultés bien plus importantes.

Mais il y a une limite que les acteurs privés ne franchissent pas, c'est que l'argent privé ne finance pas le fonctionnement. On ne va pas demander ni à la Loterie Romande ni à une fondation de permettre l'augmentation d'une ressource, par exemple humaine, pour améliorer la créativité et l'innovation, améliorer la recherche de fonds ou éventuellement améliorer la communication pour rechercher de nouveaux publics. Cette dimension-là appartient, pour nous, à la collectivité publique. Mais soyons déjà heureux que l'ensemble du financement du Musée et de ses expositions ne soit pas que de l'argent public. Si le Musée Forel était entièrement en mains communales c'est l'ensemble du financement du Musée Forel qui serait dans le budget de la commune et nous ne parlerions pas de CHF 380'000.00 on parlerait de bien plus. L'échelle des salaires utilisée par le Musée Alexis Forel n'a pas grand-chose à voir avec l'échelle de la convention collective de travail.

Si demain il devait mettre au concours un poste de Directeur pour le Musée Alexis Forel, selon les échelons des employés de la Ville, le salaire serait tout autre, mais à

la hausse, que celui desservi aujourd'hui. Il invite à avoir conscience de ces éléments lors du vote en faveur du rapport de majorité ou minorité.

**Mme Maria Grazia VELINI** revient sur l'intervention de M. Francescato qui a demandé au Musée Alexis Forel de lui donner envie et à d'autres de venir visiter le musée. C'est justement ce que demande le préavis avec cette augmentation de la subvention afin de permettre à l'équipe de faire encore mieux ce qu'elle fait déjà très bien, pour que M. Francescato puisse aller visiter un jour ce musée. Elle invite à soutenir le rapport de majorité.

**M. Bertrand GILLIARD** remercie M. Jaques pour sa très longue tirade, dont il a sorti une chose, c'est que s'il y a longtemps que la réorganisation du musée est sur la table, il s'étonne d'autant plus que l'on ait décidé de prendre des engagements avant de savoir si l'on pouvait les financer. Au-delà des chiffres, ce qui le gêne beaucoup, c'est le fait de prendre des engagements et ensuite de se présenter devant le Conseil en disant on ne peut pas faire autrement pour pouvoir vivre.

Non, on commence par faire un préavis qui demande si on peut avoir les montants en question, puis on engage, en cas de réponse positive, le personnel en conséquence.

**Mme Véronica GASKELL** demande le vote à bulletin secret.

**M. Bastien MONNEY** demande le vote nominal. Au vu de ce qui a été dit ce soir, chacun-une doit avoir l'audace d'exprimer son choix de manière assumée.

**M. le Président Jean-Pierre MORISETTI** précise qu'il faut que plus que cinq personnes l'acceptent pour que le vote à bulletin soit pris en compte et opposé au vote nominal pour décision du mode de vote, par vote.

Seules quatre personnes acceptent le vote à bulletin secret, il est refusé. Le vote s'effectue de manière nominale.

**La secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET** procède à l'appel et les membres du Conseil expriment « majorité » ou « minorité » à l'appel de leur nom.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance des rapports de majorité et de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

(53 majorité, 28 minorité, 7 abstentions )

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.00 pour le réajustement de la subvention du Musée Alexis Forel ;
2. de dire que le montant de CHF 80'000.00 sera ajouté à la subvention actuelle dès le budget 2022 portant la subvention annuelle à hauteur de CHF 382'000.00.

7. **Postulat du groupe PSIG « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques » - Dépôt et développement.**

**Mme Camille ROBERT** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

8. **Postulat du groupe des Vert-e-s : pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe – Dépôt et développement.**

**Mme Jasinta DEWI FREITAG** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

9. **Interpellation du groupe des Vert-e-s « Quelles sont les conditions-cadres des appels à projets pour les activités sur l'espace public ? » – Dépôt et développement.**

**M. Pascal GEMPERLI** lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

10. **Interpellation du groupe PSIG « PALM : où en sont les réalisations sur le territoire de la Ville de Morges ? » - Réponse de la Municipalité.**

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** rappelle que la réponse écrite de la Municipalité a été transmise aux membres du Conseil et que Mme Aline Dupontet, excusée lors du Conseil du 2 février, souhaitait intervenir, raison pour laquelle ce point a été reporté à la séance de ce soir.

**Mme Aline DUPONTET** remercie la Municipalité d'avoir reporté ce point, elle a été coincée par des obligations professionnelles le mois passé, à cause du COVID. Elle remercie la Municipalité pour sa réponse complète concernant l'interpellation sur le PALM et émet le vœu que la Municipalité dans son rapport de gestion introduise le tableau qui a été mis en annexe de la réponse, car il est très complet et donne des informations suffisantes et permet un suivi des réalisations et des étapes de ces différents projets.

Pour terminer, elle se réjouit de voir déposés, dans ces trois prochaines années, une bonne dizaine de préavis permettant le premier coup de pioche dans les délais, afin de toucher les subventions fédérales dans tous les projets.

**M. Pascal MARTIN** se questionne à la lecture de la deuxième ligne du tableau de la deuxième page. Il est indiqué que pour l'amélioration de la qualité du chemin des Islettes ce projet est abandonné, puisque les CFF vont en avoir besoin pour effectuer les travaux autour de la gare. Ce chemin est inscrit au PALM et dans le Plan directeur communal des mobilités, il assure une liaison efficace entre le centre de Morges et la partie Est morgienne, à défaut d'être aujourd'hui très confortable. Est-ce que cela veut dire que ce chemin ne sera plus utilisable par les piétons ? Si tel est le cas est-ce que des mesures de remplacement sont prévues ? S'il reste utilisable pour les piétons, pourquoi renonce-t-on à en améliorer la qualité ?

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** une accumulation de chiffres ont retenu son attention dans le cadre des mesures PALM, c'est le coût. Une quarantaine de millions sont engagés sur les mesures PALM ce qui nous fait manger un peu près l'intégralité de la différence entre notre dette actuelle et le plafond d'endettement. Ce qui signifie que si l'on fait toutes les mesures PALM on ne fait plus rien d'autre. Il incite à méditer, à réfléchir et peut-être à vous faire violence pour vous dire que une fois ou l'autre il faudra bien faire des choix.

**11. Interpellation du groupe des Vert-es- « La Municipalité a-t-elle réellement conscience des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges ? » - Réponse de la Municipalité.**

**Mme Sylvie FAY** s'exprime en ces termes :

« Nous remercions la Municipalité pour la réponse à notre interpellation, nous avons réétudié les chiffres présentés avec un vif intérêt et vous présentons nos remarques, suivies d'un projet de résolution.

Concernant les quatre premiers axes de mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2035 (SE 2035), à savoir la pose de panneaux photovoltaïques, le développement du réseau de chaleur, le biogaz et le remplacement de chaudières, il ressort des chiffres présentés par la Municipalité, que plusieurs millions sont à investir annuellement, que ce soit pour le privé ou le public.

Concernant le cinquième axe de mise en œuvre de la SE 2035, à savoir l'assainissement annuel de 16'000 m<sup>2</sup> de surface chauffée à Morges, la Municipalité explique qu'il n'est pas possible actuellement d'estimer de manière précise le montant des investissements nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Nous allons pouvoir y répondre en ce qui concerne les bâtiments communaux grâce à la prochaine stratégie d'assainissement de ce bâtiment. Mais quid du privé ? Or si l'on en croit le scénario choisi par la Municipalité dans la planification énergétique territoriale pour atteindre les objectifs de la SE 2035, sans trop toucher à la sacro-sainte vente de gaz, la rénovation annuelle de ces 16'000 m<sup>2</sup> est un pilier indispensable pour permettre à la Ville de Morges de suivre le rythme de sa transition énergétique.

De plus, avec 93% des surfaces chauffées détenues par les propriétaires privés, il est évident que si l'on veut que les choses avancent de ce côté-là, il va falloir s'assurer que le fonds d'encouragement soit suffisamment doté. Mais c'est là que tout se complique, lorsqu'on examine d'un peu plus près les chiffres présentés dans le tableau de fonds d'encouragement, alors que la planification énergétique territoriale parle de 16'000 m<sup>2</sup> de surface à rénover par année, ce tableau ne parle plus que de 16 bâtiments de 300 m<sup>2</sup> chacun. Recevant une subvention équivalente à CHF 60.00 le m<sup>2</sup>, soit 4'800 m<sup>2</sup>, où sont donc passé les environ 11'000 m<sup>2</sup> restants ?

Car si l'on applique cette subvention de CHF 60.00 le m<sup>2</sup> au total des 16'000 m<sup>2</sup> chaque année, on tombe sur une subvention annuelle de presque un million de francs. Et cela juste pour soutenir les propriétaires privés dans leur projet de rénovation. Alors que ce fonds est censé soutenir une multitude d'autres initiatives citoyennes en matière d'environnement.

En résumé, nous devons malheureusement constater que nos engagements actuels restent trop éloignés des objectifs adoptés dans la SE 2035, et donc des impératifs liés à la protection climatique. Si tout le monde confirme vouloir réaliser la SE 2035, les moyens pour y parvenir font débat. Mais si les intentions exprimées sont vraies, la proposition d'inscrire ces coûts au budget de la Ville devrait pour autant faire l'unanimité ce soir. Enfin, autre que le financement des mesures, l'autre point important est le suivi annuel de la réalisation sur le plan technique. C'est pour cela que la réactivation du tableau de bord, discontinuée depuis 2019, nous semble indispensable pour garder le cap sur les objectifs.

En conclusion, la présente résolution formule donc les points suivants :

*1. Qu'une attention particulière soit donnée concernant les coûts effectifs de la mise en œuvre de la SE 2035 exprimé dans le scénario choisi par la Municipalité dans la planification énergétique territoriale (PET) afin de s'assurer que ceux-ci soient complètement intégrés au budget.*

*2. Que la Municipalité considère une augmentation des subventions accordées aux propriétaires privés pour rénover leurs bâtiments, voire de passer par une période de test d'une année ou deux, avec augmentation des subventions accompagnée par une communication accrue, ceci pour engager un maximum de propriétaires privés à se lancer sans attendre dans leurs projets de rénovation.*

*3. Que la Municipalité réactive le tableau de bord de suivi de la stratégie énergétique qui s'est arrêté à l'année 2019, en y ajoutant les indicateurs concernant les cinq axes de mise en œuvre de la SE 2035, à savoir pour chaque année considérée, le nombre de panneaux photovoltaïques posés, l'augmentation de la part de biogaz réalisée, le développement des réseaux thermiques réalisés sur le territoire de la commune, le nombre de chaudières remplacées et enfin la quantité de surface chauffée rénovée.*

*La stratégie énergétique 2035, ainsi que ses grands axes définis dans la planification énergétique territoriale nous donne l'opportunité d'identifier les points critiques à soutenir pour nous permettre d'avancer concrètement sur le chemin de la transition énergétique de notre Ville. L'urgence climatique est là. Le dernier rapport du GIEC sorti en ce début de semaine nous le rappelle encore plus fort.*

*Je me permettrais donc pour finir, de citer quelques acteurs qui ont participé à l'établissement de ce rapport, qui est un terrible avertissement contre les conséquences de l'inaction. Pour éviter les pertes croissantes en vie humaines, en biodiversité, en infrastructure, il est nécessaire de prendre des mesures ambitieuses et accélérées pour s'adapter au changement climatique, tout en réduisant rapidement et profondément les émissions de gaz à effet de serre. Les demi mesures ne sont plus une option.*

*Et enfin, avec une note d'espoir, mais les villes offrent également des possibilités d'action en faveur du climat, des bâtiments écologiques, des approvisionnements fiables en eau potable et en énergie renouvelable et des systèmes de transports durables qui relient les zones urbaines et rurales, peuvent tous conduire à une société plus inclusive et plus juste. »*

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** a tenté de suivre avec grande attention ce que contenait la résolution présentée. Il a un peu de peine avec les résolutions qui prennent une demi page parce qu'en général les bonnes décisions se prennent après avoir au moins pu lire un texte. Cela étant, il rend attentif à l'article 69 du règlement, notamment le dernier alinéa stipulant que la résolution ne doit pas contenir d'injonction. Or la résolution dit que la Municipalité « doit » prêter une attention particulière à ceci ou cela, « doit » considérer particulièrement telle ou telle action, « doit » développer telle ou telle mesure de communication et « doit » réactiver un tableau de bord, entre autres car il n'a pas eu le temps de tout noter. Si ce ne sont pas des injonctions, qu'est-ce c'est ? Il considère que cette résolution souffre d'un vice de forme et qu'elle ne peut, en l'état, être acceptée ou même débattue par notre Conseil, sauf révision par le groupe qui l'a présentée.

**M. le Président Jean-Pierre MORISETTI** demande à Mme Fay si elle désire modifier le texte ce soir ou revenir avec un nouveau texte lors d'une prochaine séance.

**Mme Sylvie FAY** n'a plus le texte sous les yeux mais n'a pas l'impression que le texte parle d'injonctions, ce sont plutôt des vœux.

**M. le Président Jean-Pierre MORISETTI** relit les trois points qui sont la conclusion de la résolution :

- 1. Qu'une attention particulière soit donnée concernant les coûts effectifs de la mise en œuvre de la SE 2035 exprimé dans le scénario choisi par la Municipalité dans la planification énergétique territoriale afin de s'assurer que ceux-ci soient complètement intégrés au budget.*
- 2. Que la Municipalité considère une augmentation des subventions accordées aux propriétaires privés pour rénover leurs bâtiments, voire de passer par une période de test d'une année ou deux, avec augmentation des subventions accompagnée par une communication accrue, ceci pour engager un maximum de propriétaires privés à se lancer sans attendre dans leurs projets de rénovation.*
- 3. Que la Municipalité réactive le tableau de bord de suivi de la stratégie énergétique qui s'est arrêté à l'année 2019, en y ajoutant les indicateurs concernant les cinq axes de mise en œuvre de la SE 2035, à savoir pour chaque année considérée, le nombre de panneaux photovoltaïques posés, l'augmentation de la part de biogaz réalisée, le développement des réseaux thermiques réalisés sur le territoire de la commune, le nombre de chaudières remplacées et enfin la quantité de surface chauffée rénovée.*

**Mme Sylvie FAY** répond que les deux premiers points ne sont clairement pas des injonctions, et peut-être que pour le dernier point on pourrait dire que la Municipalité « considère » de réactiver les indicateurs. Le dernier point demande de réactiver une mesure qui a déjà été mise en place. Est-ce que « considérer » est une injonction ?

**M. le Président Jean-Pierre MORISETTI** ne prend pas le terme « considérer » comme une injonction mais effectivement mais au point trois il est demandé « La Municipalité réactive ».

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** explique qu'une interpellation est une demande à la Municipalité sur un fait de sa gestion. On peut déjà s'interroger si l'interpellation telle que développée obéit à cette définition. Elle peut être suivie d'une résolution, qui vise à donner l'opinion du Conseil par rapport à l'interpellation et à la réponse municipale mais qui n'est pas ni un postulat, ni une motion, car ce sont deux autres instruments, qui sont à disposition de tous les Conseiller-ères lorsqu'ils demandent un rapport ou l'étude d'un point particulier.

En l'état, la résolution est à ce point détaillée, comportant environ une dizaine d'actions, qu'il n'arrive pas à considérer qu'il s'agit de l'opinion du Conseil par rapport à la réponse municipale sur un fait de sa gestion. Cela lui paraît extrêmement délicat, car à ce moment-là on dépose une interpellation et au lieu de passer par un postulat ou une motion on dépose une résolution, apparemment non contraignante mais en faisant on sorte qu'on s'y réfère. Si l'on accepte cette résolution, cela sera comme un vœu mais on n'aura pas voté sur chacune de ses composantes, on aura pas fait le travail des commissions lorsqu'il s'agit d'un postulat ou d'une motion. En quelque sorte on nous donne un catalogue sur lequel on est sensé se prononcer ce soir dont il ne croit pas que ce soit un simple vœu pieux, que la Municipalité, pourrait, dans le cadre de ses compétences, traiter ou non.

En ce sens, il a le sentiment très profond que l'on fait fausse route en acceptant ce genre de démarche parlementaire parce que les instruments existent quand il s'agit de demander à la Municipalité un rapport ou une action, ce sont le postulat ou la motion et pas une résolution suite à une interpellation. Il a du mal à considérer le catalogue de dix points présentés par les Vert-e-s comme une simple résolution.

**M. Xavier DURUSSEL** selon l'article 78 du règlement du Conseil communal demande une suspension de 15 minutes pour reformuler le texte correctement.

**M. le Président Jean-Pierre MORISETTI** précise que cette demande doit être soutenue par un cinquième de l'assistance, soit 17 personnes, pour être acceptée. C'est largement le cas. Il est 22h27 et le débat reprendra à 22h45.



**La secrétaire Mme Tatyana LAFFELY JAQUET** procède à l'appel. Un conseiller a dû s'absenter pour des raisons familiales et ne prendra donc pas part au vote. Le nombre de Conseillers-ères présents est de 88.

**Mme Sylvie FAY** annonce que le groupe a pris en compte les remarques de M. Busslinger. Il est sûr que la stratégie énergétique et surtout l'urgence climatique, et comment y répondre, est un problème très difficile mais urgent car les choses avancent vite et pas dans le bon sens pour le moment. Le groupe des Verts-e-s souhaite avancer le plus vite et le plus efficacement possible mais entend les remarques de M. Busslinger. Il est clair que tout à chacun a besoin de pouvoir se pencher sur les textes pour les étudier, en discuter et débattre en toute connaissance de cause. Le groupe utilisera les outils motion, postulat ou vœu pour proposer des pistes et faire avancer au plus vite la réalisation de cette SE 2035, qui est vitale.

Cependant, le groupe souhaite quand même déposer une résolution plus simple, qui il l'espère plaira à tout le monde. Soit : *« Le Conseil communal encourage la Municipalité à s'assurer du financement intégral de la SE 2035 tant au niveau du budget communal que du soutien financier aux privés. »*

La parole n'est plus demandée. Le Conseil communal passe à l'adoption de la résolution.

La résolution est acceptée par 54 oui, un non et bon nombre d'absentions, la résolution est acceptée.

## **12. Interpellation de Camille Robert et consorts « Morges peut-elle accueillir deux buvettes estivales ? » - Développement et réponse de la Municipalité.**

**Mme Camille Robert** lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** s'exprime en ces termes :

**Réponse orale à l'interpellation de Mme Camille Robert, Conseillère communale, et consorts intitulée « Morges peut-elle accueillir deux buvettes estivales ? »**

---

### **Préambule**

En préambule de la réponse à l'interpellation de Mme Camille Robert, Conseillère communale, et consorts, la Municipalité tient à rappeler quelques éléments liés au contexte de l'appel à projet réalisé par la Municipalité en novembre 2021.

Premièrement, il est important de rappeler que la décision de mettre au concours l'exploitation de la buvette saisonnière de la place Louis-Soutter au sein du Parc de

L'Indépendance a été prise au printemps 2021 et communiquée à ce moment déjà, par courrier, à l'association La Coquette. En effet, la convention qui liait la Ville avec cette association prenait fin en décembre 2021.

Par cet appel à projet, la Municipalité a réaffirmé sa volonté d'offrir et de maintenir un espace de détente convivial avec des animations culturelles durant l'été dans un cadre agréable, comme il se faisait ailleurs sur les bords du lac d'autres villes.

La Municipalité répond comme suit aux diverses questions soulevées :

**Question 1 : Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Municipalité en novembre 2021, quels ont été les critères d'évaluation ayant permis de départager les dossiers de candidature ?**

Réponse :

La Municipalité a analysé les dossiers déposés sur la base des critères d'évaluation suivants :

- conformité avec l'appel à projets ;
- qualité et originalité du concept de restauration ainsi que des activités, des équipements et des aménagements ;
- viabilité économique du projet ;
- qualité et diversité de la programmation culturelle ;
- engagement sur la création d'un fonds (type bourses culturelles) ;
- plus-value en termes de développement durable ;
- expérience de la candidate ou du candidat dans ce type de situation.

**Question 2 : Sachant que la Municipalité semble avoir reçu deux dossiers de grande qualité, a-t-elle envisagé d'octroyer un emplacement à chacun des candidats ? Si oui, pourquoi cette option a-t-elle été écartée ?**

Réponse :

La Municipalité n'a pas envisagé d'octroyer de second emplacement, car l'appel à projets lancé en novembre 2021 portait sur l'attribution de l'exploitation de la buvette éphémère de la place Louis-Soutter au parc de l'Indépendance.

Pour accorder l'exploitation d'une buvette sur un autre site, la Municipalité aurait dû lancer un second appel à projets spécifiquement pour ce lieu.

**Question 3 : La Municipalité envisage-t-elle la mise sur pied d'un second appel à projets pour un autre emplacement ? Quel(s) autre(s) emplacement(s) serai(en)t susceptible(s) d'accueillir une seconde buvette estivale ?**

Réponse :

Des réflexions sont en cours concernant d'autres lieux sis sur le territoire communal. En effet, la Municipalité a déjà reçu des sollicitations en ce sens, notamment pour le site de la Blancherie. Elle a d'ailleurs chargé, en fin d'année passée, les services

communaux compétents de mener une réflexion à ce sujet afin d'identifier les sites propices et le type d'appel à projets souhaités sur ce site.

**Question 4 : Comment la Municipalité explique-t-elle sa communication manquée qui a vraisemblablement contribué à causer beaucoup d'émois sur les réseaux sociaux ? Quels enseignements est-il possible de tirer de cette expérience pour éviter qu'elle ne se reproduise ?**

Réponse :

La Municipalité a informé les associations candidates en primeur, de vive voix. Celles-ci ont été priées au téléphone de respecter un embargo jusqu'à la communication officielle. L'association La Coquette a choisi de mobiliser son importante communauté sur les réseaux sociaux, propageant son propre message avec un maximum d'impact.

Indépendamment de la temporalité et de la forme de la communication de la Ville, la Municipalité est consciente que ce dossier ne pouvait manquer de créer de l'émotion en raison de l'attachement à La Coquette.

À l'avenir, la Municipalité devra devenir encore plus proactive en matière de communication.

**Question 5 : De manière plus générale, cet appel à projets s'inscrit-il dans le cadre d'une stratégie globale en matière d'animation de l'espace public ? Quelle est la politique municipale en matière d'attribution des emplacements pour les kiosques, cabanes à crêpes ou marrons, manifestations ayant régulièrement lieu au Parc de l'Indépendance ou dans la Cour du Bluard et autres utilisations analogues du domaine public ? En particulier, l'attribution des divers emplacements est-elle régie par une procédure d'appel à candidature et quels sont les critères applicables ?**

Réponse :

Par le passé et selon l'usage, la Ville de Morges accordait des autorisations d'occupation du domaine public sans mise en concurrence. L'utilisation privative du domaine public n'était donc pas soumise à une procédure d'appel d'offres.

Suite à un avis de droit obtenu en décembre 2020, la Municipalité a décidé que pour une occupation sur la durée et exclusive du domaine public, il était nécessaire de mettre en place une démarche de mise en concurrence. Ceci, afin de garantir l'égalité de traitement entre les différents acteurs qui seraient intéressés par l'exploitation de buvette ou autre édicule, conformément aux articles 8 et 27 de la Constitution fédérale. La Municipalité réfléchit à lancer des appels à projets pour les kiosques, les cabanes à crêpes ou marrons, etc. dont la convention n'est pas renouvelée. Les critères de sélection et d'exploitation n'ont pas encore été définis.

Finalement, il convient de distinguer les manifestations des établissements soumis à licence d'exploitation, lesquels servent des boissons et de la petite restauration avec animation musicale et/ou activités conformément aux articles 12, 43 et 44 de la loi cantonale sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

Les manifestations, à l'instar de *la Fête de la Tulipe* ou des *Caf'Conc*, ne sont pas considérées comme des établissements soumis à licence d'exploitation et suivent donc une procédure d'autorisation distincte, via le Portail cantonal des manifestations POCAMA.

**Mme Camille ROBERT** remercie la Municipalité pour la réponse immédiate. Toutefois certains éléments la laissent sur sa faim, notamment la question 1 qui traite des critères d'évaluation ayant permis de départager les dossiers, on ne sait pas quels critères ont permis de faire le choix. D'autant plus que ces critères n'aident pas vraiment à la compréhension du choix de la Municipalité, si l'on reprend par exemple la qualité de la programmation culturelle, l'expérience du candidat ou alors la plus-value en terme de développement durable. Cela n'engage qu'elle mais elle pense que le candidat qui répond le mieux au développement durable est celui qui existe déjà, dans la mesure où il n'est pas nécessaire de recréer du matériel.

Concernant la question deux sur la possibilité de créer un deuxième lieu, on apprend que cette option n'avait pas été envisagée, ce qui signifie que dans le cadre de l'appel à projets il n'a pas été anticipé qu'un autre dossier puisse être tout aussi intéressant que celui de la Coquette. C'est un manque d'anticipation regrettable.

La réponse à la question 3 ne nous apprend pas grand-chose non plus, on apprend que des réflexions sont en cours, que les services communaux sont en réflexion mais la position de la Municipalité quant à un second appel à projets en vue d'un second lieu n'est pas dévoilée.

A la question 5 il est répondu que la Municipalité réfléchit à lancer des appels à projets. Mme Robert se permet de participer à la réflexion et propose que pour l'égalité des traitements l'appel à la candidature pour l'utilisation de l'espace public ne se limite pas à la place Louis-Soutter mais à l'ensemble des emplacements du territoire communal.

Pour conclure elle revient sur le point 3 qui est le point qui intéresse le plus de monde et qui pose la question de savoir s'il y aura un deuxième emplacement pour accueillir une buvette estivale saisonnière associative. Elle dépose une résolution dont le texte est le suivant :

*« Le Conseil communal invite la Municipalité à entreprendre toute démarche utile permettant l'exploitation de plusieurs buvettes associatives sur le territoire de la commune à des fins d'animation culturelle ».*

Elle invite à soutenir cette résolution. En effet la Ville de Morges avec ses 17'000 habitants et sa situation idéale qui longe les bords du lac, a les capacités d'accueillir plusieurs emplacements de ce type, cela serait une bonne chose pour la Ville et son rayonnement social, économique et culturel.

**M. Jean-Bernard THULER** s'exprime en ces termes :

*« Bonjour ma hargne, salut ma colère et mon courroux, coucou ». Je n'ai pas le talent de Pierre Desproges pour vous dire mon désarroi mais.*

*Mais je suis désemparé suite à la décision de nos autorités qui, dans un souci d'équité, ont mis un terme aux activités de la Coquette à Morges, association qui venait de naître. Quatre petites années après avoir vu le jour, atteinte dans son développement par un virus qui n'a échappé à personne, Mesdames et Messieurs les municipaux, vous écartez cette jeune pousse, porteuse de tant de sourires, de musique, de bonhomie.*

*La Coquette a su apporter au parc de l'Indépendance, une aide et un soutien important aux artistes de la région qui ont trouvé un refuge, le temps de deux saisons passablement tourmentées par la pandémie, un espace adapté, unique. Alors que nous nous occupions à voter des crédits pour le soutien de notre économie, eux, avec plus de 300 spectacles gratuits ont su se débrouiller pour nous offrir, sur un fond musical délicat, cette diversité que nous avons plaisir à partager parmi les tulipes, avec nos enfants, avec nos amis, avec nos parents autour d'une mousse rafraichissante, le temps d'un coucher de soleil flamboyant. Nous ne souhaitons rien de plus que ces instants suspendus dans le temps d'un été.*

*Cette mise à mort, on la doit aux sept personnes fraîchement élues qui vous font face, guidées par on ne sait quels esprits malins, qui, dans un geste fort ont voulu, tel « le bûcheron d'Odler », marquer de leur empreinte leur soutien à des commerçants grincheux, jaloux, des hôteliers et restaurateurs pratiquant de la libre entreprise, de la saine concurrence et de la responsabilité individuelle. Vous imprimez votre début de législature d'une signature sombre, déchirante, clivante, avec un rien d'aplomb juvénile, comme le déclare la presse, droits dans vos bottes.*

*Comment en sommes-nous arrivés là ? Le POP dénonce une telle décision. Après un communiqué de presse pour le moins succinct et une communication avarde de renseignements, il est curieux de voir, comment politiquement, s'est élaborée cette tactique revancharde. Rappelez-vous, quand un soir de décembre 2018, sous la conduite de l'ancien conseiller communal Baptiste Muller, le PLR monte à la tribune et pose la question des critères d'attribution de la place Louis-Soutter. La réponse est là ce soir, sous nos yeux, elle porte la couleur d'une politique pathétique et pâle.*

*Après les tulipes, les dahlias, Mesdames et Messieurs les municipaux, vous avez transformé le parc de l'Indépendance en un vaste champ de chrysanthèmes, vous êtes les fossoyeurs d'une culture qui n'avait d'autre but que de nous enrichir, nous divertir, nous réunir. Est-ce donc si difficile de s'imaginer qu'on puisse avoir du plaisir à prendre notre panard sur les nuages bleus d'une quelque autre planète que celle que vous nous imposez ? La différence entre la Crique et la Coquette c'est que la Coquette, les Morgiens l'ont choisie et adoptée, alors que la Crique, vous nous l'imposez.*

*Non seulement vous avez décapité une association mais vous savonnez les planches de la prochaine. Le POP a l'impression que La Crique n'est que la marionnette animée par le PLR, qui en tire les ficelles. Car il faut être malvoyant pour attribuer le droit d'installer au bord du lac des activités que bon nombre d'associations proposent déjà bénévolement et à satisfaction. Nous avons un atelier vélo tous les mercredis de fin de mois, proposé par Provélo. Il y a des places de jeux dans chaque quartier et à Couvaloup un centre axé sur les activités intergénérationnelles. Les « Caf'cons » partagent les bénéfices du bar qu'ils mettent à disposition des associations. Enfin, le thé dansant du mouvement des aînés ne demande qu'à ouvrir le bal dans une hypothétique Maison des associations, que j'appelle de mes vœux et pour laquelle je m'engage depuis bientôt dix ans.*

*L'aspect financier de cette situation interroge aussi le POP. Comment cette association assumera financièrement les investissements nécessaires pour faire vivre le projet présenté en période estivale, soit une cuisine, une terrasse restaurant, un atelier vélo, un système de son amplifié, des éclairages, une place de jeux, une scène, avec toute la maintenance que cela implique, un petit Beausobre en somme. Sans compter les autorisations et la mise en conformité des nouvelles installations qui, on le souhaite, ne vont pas surcharger les services concernés. Heureusement, cet effort financier repose sur le budget de l'association engagée et n'impactera pas les comptes communaux.*

*Face à une telle situation et dans l'intérêt des plus de 5'500 personnes dont 900 Morgiens, qui par la signature d'une pétition ont démontré leur attachement à la Coquette, j'invite la Municipalité à différer la mise en route de cette reconversion de la place Louis-Soutter, de reconsidérer sa décision et lui adresse les questions suivantes :*

- *L'association La Coquette a-t-elle répondu à tous les critères exigés pour l'attribution de la concession à la place Louis-Soutter ?*
- *Si tel est le cas, pour quelles raisons l'association La Coquette a-t-elle été écartée ?*
- *La commission culturelle a-t-elle été consultée ?*
- *Pourquoi est-ce accepté par la Ville que deux membres de la Crique cumulent le statut de membre et de salarié ?*
- *Comment considérez-vous ce conflit d'intérêt ? »*

Il soutiendra évidemment la résolution de Mme Robert.

**Mme Maria Grazia VELINI** souhaite poser quelques questions sur cet appel à projet. Elle s'adresse surtout à Mme la Syndique Mélanie Wyss. Le communiqué de presse du 9 février 2022 concernant l'adjudication de la buvette saisonnière au parc de l'Indépendance indique que le dossier de la Crique a convaincu la Municipalité par son approche inclusive. Pour mieux comprendre, voici sa question :

En quoi le projet de La Crique est plus inclusif que le projet de La Coquette ?

Dans le communiqué de presse, nous pouvons encore lire, l'association à buts non lucratifs La Crique propose un projet favorisant la mixité intergénérationnelle et culturelle. Ce qui amène sa deuxième question :

En quoi le projet de La Crique favorise mieux la mixité intergénérationnelle que celui de La Coquette ?

Les seniors font partie de cette mixité intergénérationnelle, à part les stéréotypes qui disent que les seniors vont apprécier les thés dansants, elle aimerait savoir si la Municipalité a déjà interrogé un échantillon de seniors par tranche d'âge, afin de connaître réellement leurs besoins et leurs envies et ainsi répondre à leurs attentes réelles, même en matière de loisirs ? Si cela a été fait, où trouver les informations ?

Au vu des activités proposées par l'association La Crique, elle estime que ces activités devraient plutôt être développées par les différents dicastères de la commune, en collaboration avec les associations locales, et non confiées à une buvette éphémère, le temps d'un été. Si ces activités existent déjà, alors elle ne voit pas la plus-value de La Crique en terme de projet. Elle remercie la Municipalité de l'éclairer.

Certains restaurateurs morgiens se sont plaint auprès de la Municipalité de la concurrence déloyale faite par La Coquette. La Crique va offrir une restauration chaude, midi et soir. Dans un article du journal de Morges du 18 février 2022, les membres de La Crique précisent « nous avons aussi des restaurateurs qui nous conseillent dans toutes les démarches et réflexions liées à l'aménagement de la buvette ». N'ayant jamais lu le fameux courrier des restaurateurs, elle se pose des questions sur la validité et la pertinence de leur intervention. Est-ce possible de connaître la suite donnée à ce courrier ?

**M. Richard BOUVIER** s'exprime en ces termes :

*« Que d'émotions ! Je trouve que cette « affaire » prend une ampleur disproportionnée. La Municipalité ne ferme rien. La Municipalité n'interdit rien. C'est juste le gérant d'une buvette estivale qui change. On ne sait pas encore si cela sera mieux, moins bien, pour le savoir il faut pouvoir tester.*

*Le changement se fait suite à un appel d'offre en bonne et due forme, d'ailleurs décidé par la Municipalité précédente, il y a une année environ. Le propre d'un concours ou d'un appel à projet est d'avoir des règles précises et justes et de désigner des gagnants et des perdants.*

*L'équipe de La Coquette a fait un très beau travail, un grand bravo et un grand merci à eux. Qu'elle soit déçue, je peux le comprendre et c'est normal, tout le monde désire gagner, mais dans la vie il faut savoir accepter le verdict.*

*Franchement il faut arrêter ces discussions et laisser la place et sa chance à la Crique.*

*J'espère que les réponses et la discussion de ce soir permettront de tirer un trait sur cette « affaire » et que tout pourra être mis en œuvre sans entrave et sans attendre pour que les Morgiens et les habitants des environs puissent profiter de cet endroit cet été. »*

**M. Bastien MONNEY** répond à M. Bouvier que non, la situation n'est pas normale. S'il estime qu'une situation normale c'est une situation dans laquelle en quelques jours presque 6'000 signatures ont été récoltées pour une pétition, M. Monney estime que ce n'est pas normal.

Si vous trouvez normal de lire dans le quotidien fribourgeois La Liberté du 13 février dernier « d'ailleurs si vous passez à Morges, arrêtez-vous un instant devant le fronton de l'hôtel-de-ville, si vous y êtes attentifs, un mot en lettres capitales apparaîtra : *Ingratitude* ». Il espère que l'Office du Tourisme de Morges apprécie le soutien qui lui est apporté par ces quelques lignes. Le ressentiment à l'égard de La Coquette, dans les rangs du PLR n'a jamais été caché durant la précédente législature, car toutes les interventions étaient à charge, alors même que La Coquette était peut-être l'exemple de l'innovation, de la prise de risque entrepreneuriale, des valeurs normalement défendues dans les rangs du PLR.

La question qui le turlupine et qui s'ajoute à celles posées ce soir, fait suite à la prise de parole du porte-parole de la Municipalité dans l'édition du Journal de Morges du 25 février qui nous apprend que la Municipalité a procédé à une évaluation multi critères sur l'entier du dossier. L'évaluation multicritères est un outil très apprécié dans la gestion de projets, car il permet une fois l'évaluation des critères effectuée d'obtenir une pondération et une note. La Municipalité a donc vraisemblablement utilisé cet outil et il pense que pour pacifier un peu cette situation, elle pourrait présenter le résultat de cette analyse multi critères au Conseil communal.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** a écouté avec attention l'ensemble des interventions et n'est pas en mesure de répondre point par point à l'entier des questions, elle reprendra le procès-verbal pour cela.



Elle confirme que certains restaurateurs ont pris contact avec la Municipalité au travers d'un courrier. Ils ont été reçu par M. Jaques et elle-même et la procédure mise en place leur a été explicitée, soit cet appel à projets pour mise en concurrence de l'exploitation de la buvette éphémère sur la place Louis-Soutter. Les critères de sélection ont été expliqués et également l'aspect financier puisque l'appel à projets prévoit un changement par rapport à ce qui a été demandé les quatre dernières années. Suite à cette rencontre un courrier résumant l'explication de l'appel à projets et de la démarche entreprise leur a été transmis.

Concernant l'appel à projets, effectivement un certain nombre de critères avaient été énoncés en novembre 2021 par la Municipalité. Deux projets étaient conformes, celui de La Coquette et celui de La Crique. Elle ne détaillera pas plus en détails ce soir l'analyse de la Municipalité car le délai de recours n'est pas encore passé. Dans l'hypothèse où La Coquette ferait recours contre cette décision municipale, elle ne va pas entrer dans les détails maintenant. Les explications se feront dans le cadre d'une procédure juridique, cas échéant.

Ce que Mme la Syndique tient à rappeler, c'est que la décision a été prise au printemps 2021, que La Coquette a été informée en bonne et due forme, qu'effectivement pour accompagner la Municipalité dans cette démarche elle a choisi deux experts hors du cercle morgien, pour répondre à la question de M. Thuler sur la commission consultative culturelle morgienne. L'idée étant d'apprécier ces dossiers avec un maximum de transparence et d'honnêteté par rapport aux dossiers qui ont été déposés.

Elle souhaite dire aussi que sur la forme d'exploitation de cette buvette, la Municipalité a choisi de maintenir comme partenaire une association à but non lucratif qui offre un aspect convivial mais aussi socio-culturel. La Municipalité a toujours maintenu ce souhait que la place Louis-Soutter puisse être animée pendant l'été et espère vivement que cela puisse être le cas l'été prochain par l'association La Crique.

**Mme Floriane WYSS** abonde totalement dans le sens de M. Bouvier, la Municipalité a été claire et transparente dans le processus d'appel à projets. Les exploitants de La Coquette étaient au courant de la procédure. Une décision a été prise et La Crique a été choisie pour exploiter une buvette sur la place Louis-Soutter. Si cette décision peut déplaire à certains, elle peut également plaire à d'autres. Il serait bon d'arrêter de constamment peindre le diable sur la muraille. Mme Robert à travers son intervention parle de LA population, sans distinction.

Toutefois, elle a l'intime conviction que nous nous trouvons dans une situation quelque peu semblable à celle de la loi COVID, au sens où il existe une part bruyante et une part silencieuse de la population. La question est évidemment de savoir laquelle est majoritaire, mais ce qui est sûr c'est qu'il n'y a aucunement unanimité. Une pétition est en cours, chacun y va de son commentaire mais elle peut assurer que de très nombreuses personnes, souhaitent surtout, avoir la possibilité de se retrouver dans ce cadre idyllique qu'est la place Louis-Soutter pour échanger autour d'un bon verre de chasselas de notre région et simplement profiter de l'instant présent, quel que soit l'exploitant. D'ailleurs, un recours ou une opposition pourrait mettre en péril l'installation d'une buvette cet été et tout le monde serait perdant.

Tout ce que ces nombreuses personnes, peut-être plus discrètes et moins dans le sensationnalisme souhaitent, c'est de ne pas être punies et prises en otage. Que la tempête passe au plus vite, sans trop de dégâts, afin que rien n'empêche de se retrouver à l'arrivée des beaux jours sur la place Louis-Soutter.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil communal passe au vote sur la résolution déposée par Mme Robert.

La résolution est acceptée, à une majorité évidente et un nombre élevé d'abstentions.

### 13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce que la Municipalité n'a pas de réponse à apporter ce soir car il n'y a pas de question en suspens à la connaissance de la Municipalité.

### 14. Questions, vœux et divers.

**M. Philippe VORUZ** s'exprime en ces termes :

*« En 1849 Victor Hugo disait « un jour où les armes vous tomberont des mains, un jour viendra où la guerre vous paraîtra aussi absurde », hélas ce jour n'est pas arrivé et depuis le 24 février 2022 nous nous en sommes encore plus éloignés. Potentielle ironie de l'histoire vous me direz, je vous laisse en juger par vous-mêmes, mais les premiers bombardements tirés par l'armée russe, sur ordre de leur président sur l'Ukraine et plus particulièrement sur Kiev, le 24 février, ont eu lieu à la même heure que les bombardements nazis, 81 ans plus tôt. De tous les maux divers que l'homme inflige à l'homme, la guerre est le plus cruel d'entre eux et une fois de plus notre monde en fait la démonstration.*

*Le bruit des bottes se fait à nouveau entendre en Europe, selon les dernières estimations de l'Union Européenne cette guerre, ou invasion d'un pays souverain par un autre, dans le but de priver les citoyens ukrainiens de leurs libertés, risque d'engendrer le déplacement de 7 millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Ce soir, je souhaite faire un appel à vous, Monsieur le Président, Madame la Syndique, chers*

*collègues, afin de passer un message de paix et de solidarité, ainsi que de rendre hommage à notre échelle, aux valeurs de liberté et de droits de l'homme, qui sont bafoués chaque jour. Pour cela j'aimerais vous proposer une minute de silence, pour tous les Ukrainiens et Ukrainiennes victimes de la brutalité aveugle de la guerre, les citoyens-nnes russes victimes d'une répression féroce mais également, toutes les victimes de conflits armés dans le monde.*

*Pour terminer, j'aimerais vous lire ces quelques paroles : « Il y aura sur le monde un flot de lumière, et, qu'est-ce que c'est que toute cette lumière, c'est la liberté. Et qu'est-ce que c'est que toute cette liberté, c'est la paix. » De manière formelle, ceci m'amène à émettre les vœux suivants et à vous tous :*

- *Réaliser une minute d'hommage et de soutien et également que la Municipalité exprime sa solidarité envers les Ukrainiens-nes et Russes victimes de la répression et de la guerre, par une action ou un communiqué de presse.*

*Pour moi-même, Philippe Voruz, citoyen suisse d'origine russe. »*

À la demande de M. le Président Jean-Pierre Morisetti, l'assemblée se lève et opère une minute de silence.

**Marc LAMBRIGGER** revient sur sa demande de signaler par des panneaux sur l'espace de fitness urbain du parc de Vertou que seuls les utilisateurs des engins sont autorisés à utiliser cet espace, afin d'éviter des accidents avec de jeunes enfants s'amusant sur ces structures réservées à un usage spécifique. Il constate qu'aucun panneau n'a été posé à ce jour et s'interroge, les beaux jours arrivant et augmentant les risques.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond qu'effectivement cette pose n'a pas été réalisée et qu'il va faire le nécessaire auprès de son service dans les meilleurs délais.

**Mme Catherine HODEL** remercie la secrétaire du Conseil communal pour la mise en ligne de la liste des Conseillers-ères et le trombinoscope sur Extranet. Les problèmes liés à l'ajout d'une photo de profil dans l'annuaire réservé aux Conseillers-ères a été résolu également, la photo de profil peut être facilement ajoutée par les personnes qui ne l'aurait pas encore fait.

Elle remercie également la personne responsable de la mise à disposition de la salle pour l'EMVL durant la période pandémique et demande si cela sera toujours possible de l'utiliser dans le futur.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** indique que la personne à remercier est M. Giancarlo Stella, présent dans le public. Il est chaleureusement applaudi pour le travail fastidieux occasionné par l'attribution de ces différentes salles aux partis. La Municipalité prend acte de la demande de Mme Hodel concernant le maintien de la salle occupée par l'EMVL jusqu'à ce jour.

**Mme Annabelle AMSLER** s'exprime en ces termes :

*« A l'heure où tous les regards sont tournés vers l'Ukraine et où même la Suisse s'est décidée à prendre des sanctions contre la Russie, la question de l'approvisionnement en gaz en Europe et en Suisse prend une nouvelle ampleur.*

*L'année passée déjà, dans le cadre des discussions concernant le budget 2022, la Commission des finances avait alerté la Municipalité concernant l'augmentation du prix du gaz. Or, nous apprenions récemment dans la presse, avant même les derniers développements internationaux, que cette hausse devenait une réalité à Morges, mais que, pour les consommateurs morgiens, elle ne serait pas trop brutale, car le coût du gaz serait en partie subventionné par un fonds de réserve alimenté ces dernières années par les bénéficiaires du gaz.*

*Cependant, cette opération comptable ne rend pas la situation moins problématique pour autant. Bien au contraire, non seulement il s'agit d'argent que nous aurions pu mieux investir, par exemple dans la transition énergétique, mais en plus, la Municipalité va ainsi subventionner la consommation d'une énergie nuisible au climat et dont l'approvisionnement va devenir problématique, plutôt que d'inciter les consommateurs à changer leurs habitudes.*

*Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :*

- *Quelle a été l'augmentation réelle des coûts liés à la hausse du prix du gaz pour la Ville de Morges en 2021 ?*
- *Selon les informations actuellement disponibles, quelle sera l'augmentation réelle des coûts liés à la hausse du prix du gaz pour la Ville de Morges en 2022 ?*
- *Quel montant du compte de réserve a été utilisé pour maintenir le prix du gaz stable pour les consommateurs morgiens en 2021 ?*
- *Quel montant du compte de réserve sera nécessaire pour contenir la hausse des prix du gaz pour les consommateurs morgiens en 2022 ? »*

**M. Pascal GEMPERLI** propose de libérer cette salle pour les équipes sportives étant donné la levée des mesures COVID et que le Conseil communal retourne dans sa salle.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** répond que le Conseil communal siègera au CUBE dès la prochaine séance au mois d'avril, dans la salle prévue à son effet, ou au pire

dans une plus grande salle si le maintien des distances devait revenir d'actualité. Elle profite de rappeler la remise des clés de ce bâtiment le 15 mars, cérémonie à laquelle toutes et tous sont conviés.

**M. le Président Jean-Pierre MORISETTI** constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 23h43 et la séance est close.

Le Président

Jean-Pierre MORISETTI

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Postulat du groupe PSIG « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques ».
- Postulat du groupe des Vert-e-s : « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe ».
- Interpellation du groupe des Vert-e-s « Quelles sont les conditions-cadres des appels à projets pour les activités sur l'espace public ? »
- Interpellation Camille Robert et consorts « Morges peut-elle accueillir deux buvettes estivales ? »

## **Postulat du Groupe PSIG : « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques ».**

La Ville de Morges, Cité de l'énergie, s'est dotée d'une Stratégie énergétique 2035. Cette Stratégie vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> de la Ville selon les objectifs intermédiaires de la Confédération. D'ici 2035, la Municipalité s'est donc engagée à réduire la consommation d'énergie finale par habitant de 43%<sup>1</sup>. Ces objectifs ont fait l'objet d'une planification énergétique territoriale qui ambitionne entre autres de rénover chaque année 1.2% du parc immobilier – soit l'équivalent de 16 bâtiments collectifs ou de 100 villas individuelles.

L'importance d'accélérer le rythme de la rénovation thermique des bâtiments est largement reconnue. Cependant, les modalités de ces assainissements énergétiques jouent un rôle important dans leur accessibilité, en particulier face aux locataires concerné·e·s. Dans une ville qui connaît une tension importante sur le marché du logement, avec des hausses importantes des loyers au cours des dernières décennies, les projets de rénovation impliquant des résiliations de baux, par exemple, suscitent une méfiance justifiée. Lorsque les baux ne sont pas résiliés, l'effet final de la rénovation sur le niveau du loyer brut est souvent résumé d'une idée générale, selon laquelle les charges baissent davantage que le loyer n'augmente, mais rarement articulé de manière détaillée. Faute de clarté et de concertation, des situations problématiques entre locataires et bailleurs peuvent s'installer.

Si nous souhaitons favoriser la rénovation thermique des bâtiments dans notre commune, nous devons veiller à ce qu'elle ne se confronte pas à des conflits et des blocages en raison de projets défavorables aux locataires. En agissant pour des bonnes pratiques encadrant la rénovation énergétique des immeubles en location, la Ville de Morges peut accompagner et faciliter ces projets d'assainissements en bonne entente avec les locataires, permettant ainsi un engagement commun au service de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La plateforme d'informations « renovabene » des offices fédéraux de l'énergie et du logement détaille ainsi les bonnes pratiques en matière d'intégration des locataires<sup>2</sup>. Pour « renovabene », les locataires doivent ainsi être informés très en amont, au moins 18 mois avant le démarrage de l'assainissement, et contactés activement à plusieurs reprises, y compris au cours de réunions et non uniquement par écrit. Il y est également recommandé de permettre aux locataires de s'exprimer sur les travaux prévus, et de les inviter à s'organiser et à désigner des représentants. Une estimation des hausses de loyer et des baisses de charge est également conseillée. Enfin, le guide retient qu'« il peut être plus judicieux, si les travaux le permettent, d'assainir l'immeuble à l'état habité » pour éviter à la fois de mettre des locataires dehors, mais aussi de prolonger inutilement la procédure par les contestations.

Les Service industriels de Genève (SIG) ont, eux développés une nouvelle prestation appelée « Assistance à maîtrise d'usage »<sup>3</sup>. Il s'agit d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs contacts avec les locataires considérés comme usagers, avant, pendant et après la rénovation énergétique.

Enfin, pour clarifier les effets sur les loyers bruts (charges comprises) de rénovations énergétiques, des outils existent également. En 2020, le bureau Wüest Partner établissait,

---

<sup>1</sup> Stratégie énergétique 2035 – Ville de Morges :

[https://www.morges.ch/media/document/1/strategie\\_energetique\\_2035\\_web-1.pdf](https://www.morges.ch/media/document/1/strategie_energetique_2035_web-1.pdf)

<sup>2</sup> <https://renovabene.ch/fr/>

<sup>3</sup> Présentation : <https://www.genergie2050.ch/assistance-maitrise-dusage>


dans une étude soutenue par la Confédération, les quatre conditions principales à remplir pour que les locataires tirent profit des rénovations<sup>4</sup>. Parmi celles-ci, l'étude souligne l'importance de concentrer la rénovation sur les changements qui apportent le plus de réduction de la consommation, et corollairement de renoncer aux interventions lourdes si leur valeur ajoutée n'est pas proportionnée.

La Ville s'est engagée pour une réduction de la consommation d'énergie sur son territoire et pour l'assainissement des bâtiments. Nous avons toutes et tous intérêt à ce que ces rénovations se déroulent rapidement et de bonne entente entre les différentes parties. Les ménages installés dans les immeubles locatifs ne devraient pas voir leur situation se péjorer après la rénovation du bâtiment. Le présent postulat propose d'explorer les pistes permettant de favoriser la rénovation thermique des bâtiments tout en prenant en compte les intérêts des locataires. Concrètement, la Municipalité est priée d'étudier l'opportunité :

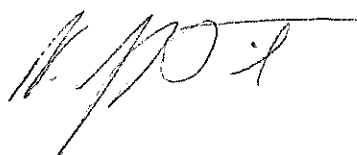
1. D'établir un guide des bonnes pratiques adapté au contexte morgien, à destination des bailleurs ;
2. De développer des prestations de conseils dans ce domaine ;
3. D'éditer une brochure d'informations aux locataires<sup>5</sup> qui pourrait par exemple être diffusée par l'entremise de la facture d'électricité ;
4. D'élaborer un instrument qui permette de monitorer l'augmentation du taux de rénovation et la répercussion sur les loyers.

Le 2 mars 2022

Pour le Groupe PSIG  
Camille Robert

 R. de Baumöser







---

<sup>4</sup> Rapport « Energetische Sanierungen: 3 Gewinner » : <https://www.wuestpartner.com/ch-de/2020/06/04/energetische-sanierungen-3-gewinner/>

<sup>5</sup> Voir la brochure « Informations aux locataires » de la Ville de Lausanne : <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/logement-environnement-et-architecture/gerances/publications/infomations-aux-locataires.html>



## Postulat du groupe des Vert·e·s : Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Dans la lettre accompagnant la Directive communale de tri et de collectage des déchets urbains 2022, la population morgienne a appris avec étonnement que la taxe forfaitaire annuelle passerait de CHF 70 à 85 en 2022. Si l'on pourrait critiquer la manière dont cette information a été transmise en étant insérée discrètement dans un document que de nombreuses habitantes et habitants n'ont pas cru nécessaire de lire, c'est surtout la justification de cette hausse de taxe qui a interpellé le groupe des Vert·e·s. En effet, dans cette même lettre, la Municipalité motive celle-ci en se basant sur l'article 32 de la Loi fédérale pour la protection de l'environnement qui exige que les détentrices et détenteurs de déchets assument eux-mêmes le coût de ces derniers. Or, cette augmentation de taxe est une mesure antisociale et contraire au principe du pollueur payeur, puisque l'on se retrouve à devoir payer davantage, peu importe que l'on produise beaucoup ou peu de déchets ; elle n'incite en tout cas pas à les réduire.

Ainsi, nous demandons à la Municipalité d'expliquer davantage la motivation de cette augmentation de taxe et de chercher à réduire et gérer la quantité globale de déchets urbains par des moyens plus justes et ciblés que la hausse de la taxe forfaitaire, en étudiant ces propositions d'alternatives ou par tout autre moyen permettant une diminution de nos ordures :

- Taxer les déchets encombrants : ces déchets sont destinés à l'incinération, en général après broyage. Il serait donc logique que, comme pour les ordures ménagères, leur élimination soit directement financée par le détenteur, en fonction de la nature du déchet et du coût de son élimination.
- Renforcer l'utilisation d'un système de vaisselle réutilisable sur tout le territoire communal, afin de réduire drastiquement les déchets issus des plats à l'emporter.
- Revoir le financement des déchets provenant d'établissements, bien identifiés, de vente de nourriture à l'emporter et d'entreprises analogues, comme des organisateurs de manifestation ; ces frais devraient en priorité être mis à leur charge selon des critères factuels.
- Contrôler l'accès à la déchetterie afin de s'assurer qu'elle ne soit accessible qu'à la population concernée.

Nous estimons que nous avons tout intérêt à nous orienter vers une taxation plus juste et orientée vers un réel objectif de réduction de nos déchets.

Au nom du groupe des Vert·e·s,  
Jasinta Dewi Freitag, Julien Besuchet et Pascal Gemperli



## **Interpellation : Quelles sont les conditions-cadres des appels à projets pour les activités sur l'espace public ?**

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

L'affaire de la Coquette en place Louis-Soutter a déclenché un tel tsunami que même les frontières de notre canton ont en aperçu les vagues.

Certes, toutes et tous nous nous serions bien passé de ces tensions et de cette visibilité indésirable. Presque 6'000 signatures sur une pétition et des messages de soutien venant de tous bords : d'artistes romands, d'élus, d'un Prix Nobel et bien d'autres. Mais comment en sommes-nous arrivés là ?

Le groupe des Vert.e.s fait abstraction des tenants et aboutissants de la procédure d'appel à projets ou de la qualité des différentes soumissions, mais force est de constater que la décision de la Municipalité, si elle reste définitive, marque une fin abrupte, voire brutale de cette institution culturelle et économique morgienne. Plus de 230 événements culturels et sociaux gratuits pour tout âge depuis 2018, la promotion de nombreux artistes morgiens et régionaux, la collaboration avec une grande partie des acteurs morgiens, tel que le Livre sur les quais, le Cirque Coquino, le théâtre de Beausobre, la maison de la rivière, les Trois Petits Tours, Morges Tourisme et j'en passe. La rétrocession d'une partie des revenus, par exemple à la Fête de la Tulipe, l'approvisionnement auprès des commerçants et producteurs locaux ou l'encore la création de places de travail, et tout cela par une équipe dirigeante... bénévole.

On pourrait penser que tout service de promotion culturel ou économique aurait tout fait pour soutenir et maintenir une telle dynamique bénéfique pour toute une ville. Mais les choses se sont passées un peu différemment. Le groupe des Vert.e.s s'interroge particulièrement sur la politique des appels à projets. Nous aimerions notamment comprendre s'il s'agit d'une démarche unique qui s'applique spécifiquement à la Coquette ou si d'autres acteurs morgiens présents sur l'espace public, tel que le Paillote Festival, le Caf' Conc', la buvette du Casino ou celle de la fête de la Tulipe, voir même le Théâtre de Beausobre, Arvinis ou encore le Livre sur les Quais, doivent potentiellement s'attendre au même sort ? Dans la presse, la Syndique parle d'une nécessité de passer par un appel à projets à cause d'une activité économique importante. Mais que signifie "importante" exactement, et en quoi l'activité économique de la Coquette serait-elle plus importante que celle d'autres acteurs cités qui bénéficient également d'une utilisation de l'espace public ? Est-ce en lien avec le chiffre d'affaires ? Si oui, est-ce en fonction de la durée ou juste au total ? En fonction aussi de la superficie utilisée ?

Plus généralement, quelles sont les conditions-cadres de cette politique d'appel à projets ? Est-ce que toute activité qui prend de l'ampleur sur les années doit craindre de devoir y passer ? Le message envoyé aux promoteurs culturels et autres acteurs économiques sur l'espace public serait alors désastreux, à savoir : ne venez surtout pas à Morges si vous comptez réussir avec votre projet !

Vu ce qui précède, nous interrogeons la Municipalité sur les faits suivants :

- Est-ce que l'appel à projets pour la Coquette résulte d'une obligation légale et si oui, sur quelle base légale? *Que dit l'avis de droit?*
- Est-ce que cette contrainte s'étend à d'autres acteurs morgiens et si oui, lesquels?

En outre, les délais semblent très serrés pour réaliser en quelques semaines un tout nouveau concept avec les autorisations et tout ce qui va avec. La population morgienne risque fort de se retrouver sans aucune activité à la place Louis-Soutter cet été. Ça serait un vrai gâchis, surtout après cette longue période de Covid qui vient enfin de s'achever. Par ailleurs, il ne semble pas raisonnable, d'un point de vue écologique aussi bien qu'économique, de demander à des exploitants amenés à changer régulièrement de reconstruire à chaque fois l'infrastructure nécessaire. ~~Et nous ne semblons pas être au bout du tunnel avec cette affaire:~~

- Quels sont les critères utilisés par la Municipalité pour établir une durée de bail de seulement 3 ans?
- Si les changements d'exploitants sont inévitables, la Municipalité envisage-t-elle d'acquérir les infrastructures nécessaires à l'exploitation de la buvette place Louis-Soutter?

Déposée le 3 mars 2022

Pour le groupe des Vert.e.s, Pascal Gemperli

Pascal Gemperli

*[Signature]*

J. Dewi Freitag

*[Signature]*

Xavier Lepozi

Mathias Blume

*[Signature]*

Widmer Cédric

*[Signature]*

*[Signature]*

Vincent Cornut

Sara Ribeiro

*[Signature]*

**Interpellation Camille Robert et consorts : « Morges peut-elle accueillir deux buvettes estivales ? » du 2 mars 2022.**

La Ville de Morges assiste à un feuilleton en plusieurs épisodes lors duquel le public découvre la disparition d'une actrice appréciée de toutes et tous. L'héroïne qui a accompagné et animé nos quatre derniers étés morgiens doit tirer sa révérence et, sous quelques applaudissements, disparaître derrière les rideaux municipaux.

La population de toute la région a été sonnée par ce *cliffhanger* ; mais déterminée à voir l'aventure se poursuivre, elle s'est mobilisée pour soutenir celles et ceux qui ont transformé une place vide en un lieu de fête, de partage et de culture. Depuis son lancement, une pétition demandant la coexistence de deux buvettes estivales a déjà récolté plus de 5'700 signatures. Sur les réseaux sociaux et dans la presse, l'incompréhension se fait sentir, certain·e·s voyant même dans ce mauvais scénario un thriller politique fomenté par la nouvelle majorité municipale. Avec 17'000 habitant·e·s en son sein et plus encore dans les communes alentour, la Ville de Morges n'aurait-elle pas les moyens de permettre à sa *success story* de se poursuivre et même de s'élargir ?

Afin de faire toute la lumière sur ce feuilleton et de pouvoir envisager un *happy end*, les signataires ont l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Municipalité en novembre 2021, quels ont été les critères d'évaluation ayant permis de départager les dossiers de candidature ?
2. Sachant que la Municipalité semble avoir reçu deux dossiers de grande qualité, a-t-elle envisagé d'octroyer un emplacement à chacun des candidats ? Si oui, pourquoi cette option a-t-elle été écartée ?
3. La Municipalité envisage-t-elle la mise sur pied d'un second appel à projets pour un autre emplacement ? Quel(s) autre(s) emplacement(s) serai(en)t susceptible(s) d'accueillir une seconde buvette estivale ?
4. Comment la Municipalité explique-t-elle sa communication manquée qui a vraisemblablement contribué à causer beaucoup d'émois sur les réseaux sociaux ? Quels enseignements est-il possible de tirer de cette expérience pour éviter qu'elle ne se reproduise ?
5. De manière plus générale, cet appel à projets s'inscrit-il dans le cadre d'une stratégie globale en matière d'animation de l'espace public ? Quelle est la politique municipale en matière d'attribution des emplacements pour les kiosques, cabanes à crêpes ou marrons, manifestations ayant régulièrement lieu au Parc de l'Indépendance ou dans la Cour du Bluard et autres utilisations analogues du domaine public ? En particulier, l'attribution des divers emplacements est-elle régie par une procédure d'appel à candidature et quels sont les critères applicables ?

Camille Robert (PSIG)

